



Rapport du Conseil communal

**relatif à l'acceptation d'un legs de feu Elisabeth Bourquin,
décédée le 9 octobre 2018.**

(du 27 mai 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Elisabeth Clara Bourquin-Thut était une personne modeste et discrète dont les attaches avec sa famille suisse allemande se sont déliées au fil des ans. Cependant, par sa sœur domiciliée en Argovie, nous avons pu obtenir quelques informations. Elle est née à Lenzburg en 1933 et a suivi une formation d'employée postale. Après un séjour en Angleterre, elle est venue en Suisse romande pour y apprendre le français. C'est là, qu'elle a rencontré son époux Rémi Bourquin. Le couple est ensuite venu s'installer à La Chaux-de-Fonds le 3 mai 1961, en provenance de Saint-Imier. Son dernier domicile se situait à la rue du Temple-Allemand 73.

Veuve depuis 2007, sans enfants et attachée à sa ville et à ses institutions, elle a légué par testament du 28 mars 2008 la somme de CHF 171'156.98 à la Bibliothèque de la Ville. L'ouverture de la succession a eu lieu le 14 novembre 2018 en présence de la directrice de l'institution, Mme Sylvie Béguelin. À la lecture des clauses testamentaires, il s'avère que le legs n'est assorti d'aucune condition particulière.

La copie de la disposition testamentaire a été adressée au Conseil communal, par le biais de la Bibliothèque de la Ville. Un fonds sera créé au nom de la donatrice avec pour objectif de contribuer au développement des bibliothèques, notamment des Bibliothèques des jeunes pour lesquels un projet de réaménagement est envisagé. Offrir au jeune public un lieu

chaleureux et coloré, aménagé avec du mobilier adapté aux différents âges et aux multiples activités d'animations qui sont proposés par les bibliothécaires, serait une très belle manière de rendre hommage à la généreuse donatrice. Un espace à son nom pourrait y être créé.

Le Conseil communal accueille avec reconnaissance le legs de Mme Elisabeth Clara Bourquin, née Thut.

Conséquences sur les finances

Un fonds est créé au nom de Mme Élisabeth Bourquin. Le but et l'utilisation de ce fonds sont définis dans un règlement du Conseil communal. Le projet de règlement se trouve en annexe et sera validé par le Conseil communal une fois que votre autorité aura accepté ce legs.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Néant

Éléments relatifs au développement durable

- a) Aspect environnemental
Néant
- b) Aspect social
Néant
- c) Aspect économique
Néant

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnaud

Le chancelier

Daniel Schwaar

Annexes: Règlement du fonds

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter le legs de Elisabeth Clara Bourquin, d'un montant de CHF 171'156.98 destiné à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, selon son testament du 28 mars 2008.

Art. 2- L'entrée en possession du legs n'est subordonnée à aucune condition particulière.

Art. 3- Le Conseil communal signe la convention de liquidation et de partage de la succession de Madame Elisabeth Clara Bourquin, décédée le 9 octobre 2018. Il crée un fonds spécial au nom de la donatrice à usage exclusif de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Art. 4 - Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz